



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 123309

Texte de la question

À l'occasion de la journée mondiale de l'environnement le 5 juin, Mme Christiane Taubira interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables sur les dispositions que le nouveau gouvernement entend mettre en oeuvre sur un certain nombre de dossiers : l'évaluation du contrôle de l'interdiction du mercure sur les chantiers miniers ; les mesures de stockage du mercure récupéré ; la protection des ressources génétiques du parc amazonien contre le biopiratage ; la mise en cohérence des statuts d'espaces protégés ; l'évaluation des opérations Anaconda, l'état d'occupation et d'activité des sites d'orpaillage interdit (Sikini, Waki...) ; les décisions ministérielles relatives au projet CBJ-Caïman, notamment sur les conditions de stockage des déchets, le volume de cyanure et la sécurité des cours d'eau ; le contrôle des décharges à ciel ouvert, et notamment celle de Saint-Laurent-du-Maroni ; le traitement des hydrocarbures déversés par les centrales électriques des communes de l'intérieur ; le traitement des déchets industriels dans les ports (Larivot, Dégard-des-Cannes) ; les mesures de prévention contre les maladies d'environnement (paludisme, dengue, chagas, tuberculose...) ; l'état du réseau d'assainissement dans les villes et communes du littoral. Elle lui demande de faire connaître au plus vite les mesures qu'il a prises sur les dossiers signalés dans cette question écrite.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123309

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4718